Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

CENTRE D'ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

№ 00003

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027

I. Le cadre juridique

a. Le débat d'orientation budgétaire

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, appelé débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Conformément au III de l'article 106 modifié de la loi n°2015-991 du 15 août 2015, le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), en tant qu'établissement public administratif rattaché à une commune de plus de 3 500 habitants, doit prévoir un DOB[1]. Ce dernier doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle au vote du budget[2] et est une condition du respect du droit à l'information des élus.

b. Le rapport d'orientation budgétaire

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB)[3]. Ce rapport doit comporter[4] :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme ;

- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

[1] Article L. 2312-1 du CGCT
[2] CAA de Marseille, 19 octobre 1999, *Commune de Port-la-Nouvelle*, n°96MA12282
[3] Article L. 2312-1 du CGCT
[4] Article D. 2312-3 du CGCT

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

II. Présentation de la structure

Le CASVP est un établissement public municipal doté de la personnalité juridique, d'un budget propre, et d'un conseil d'administration présidé par le Maire de Paris. Ses missions et son rôle sont définis aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du CASF, traitant des CCAS dans leur ensemble, ainsi qu'aux articles R 123-39 et suivants, précisant les spécificités du CASVP.

Le CASVP est doté d'un budget principal soumis à la nomenclature M57, et de quatre budgets annexes :

- Le budget annexe des EHPAD, en M22 à Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) ;
- Le budget annexe des SSIAD, en M22 à EPRD ;
- Le budget annexe des RAU, en M22 à EPRD ;
- Le budget annexe des CHRS en M22 à budget prévisionnel.

Les missions et les personnels du CASVP sont intégrés à l'organisation de la Direction des Solidarités depuis 2022, pour unifier le pilotage et la mise en œuvre des politiques sociales de la Ville de Paris. Le CASVP intervient auprès des publics les plus vulnérables afin d'assurer leur accompagnement social. Son champ d'action touche à tous les aspects de l'action sociale : accueil et accompagnement social de proximité, accès aux droits, délivrance des aides sociales municipales, instruction de prestations légales, soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, aide aux familles et aux Parisiens en difficulté, lutte contre l'exclusion, hébergement, restauration et maintien à domicile.

Les prestations délivrées par le CASVP devraient bénéficier à environ 210 000 Parisiennes et Parisiens en 2026, dont 135 000 seniors, 32 000 familles, 30 000 personnes détentrices d'un titre de handicap et 15 000 Parisiens en difficulté. Le CASVP est, en plus d'un organisme distributeur de prestations, un opérateur direct de services et d'établissements sociaux. En matière d'autonomie, il pilote notamment 15 EHPAD représentant 1 900 places, 22 résidences autonomie (1 500 places) et 101 résidences appartement (4 500 places).

Le CASVP constitue l'acteur majeur de la politique sociale de la Ville de Paris, intervenant à la fois comme guichet d'accès au droit, organisme payeur de prestations sociales facultatives et gestionnaire d'un important réseau d'établissements et de services. Il est le reflet du souhait de l'exécutif parisien de mettre en œuvre une politique sociale volontariste allant au-delà du cadre obligatoire des aides sociales légales. Les publics les plus fragiles sont ainsi accompagnés dans les divers aspects que peuvent revêtir une situation d'exclusion, en cohérence avec les lignes directrices établies par le règlement municipal d'aides sociales (RMAS) adopté par le Conseil de Paris.

Intégration du SAD au budget annexe du SSIAD

Dans le cadre de la réforme nationale des services autonomie à domicile (SAD), le CASVP a été autorisé le 19 juin 2026 par ses autorités de tutelle (l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et la Ville de Paris /DSOL), à réunir ses deux services d'aide (SAD-Aide) et de soins (SSIAD) intervenant au domicile des personnes âgées parisiennes, dans une entité unique le Service Autonomie mixte « Paris Domicile ». Sur le plan financier, cette réforme induit la mise en place d'un budget annexe unique, dès 2027, qui regroupera les deux activités sous un format de présentation EPRD. Le budget annexe déjà existant du SSIAD accueillera, par transfert de lignes, les dépenses et les recettes du SAD-Aide actuellement inscrites sur le budget général du CASVP. Ces mouvements ont un impact sur la répartition des dépenses BP 2027, détaillés ci-après.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

III. Le budget principal du CASVP

a. Les évolutions de la section de fonctionnement

Transferts de crédits du budget principal vers le BA SAD

Les dépenses transférées du budget principal au BA SAD sont des dépenses de masse salariale, pour un total de 11,5 M€. Les recettes transférées proviennent du secteur Paris Domicile (5,6 M€), et de subventions liées à cette activité (1 M€) pour un total de 6,6 M€.

En neutralisant les effets de transfert BA SAD, la section de fonctionnement du budget principal du CASVP augmente de 8,3 M€ par rapport au BP 2026, et ses recettes augmentent de 3,5 M€.

L'élaboration du Budget primitif 2027 du budget principal du CASVP tient compte du contexte budgétaire de la Ville de Paris. En effet, le budget principal dépend pour 86% de ses recettes de fonctionnement d'une subvention de fonctionnement de la Ville.

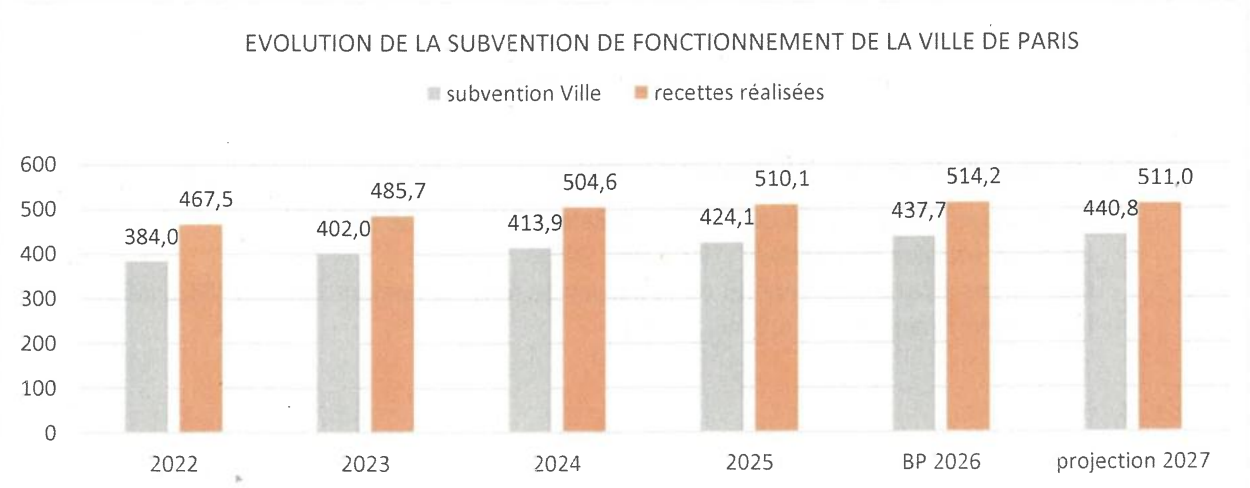
Sous réserve des arbitrages définitifs, il est intégré à ce stade une augmentation de la subvention de la Ville de 3,1 M€ (+0,7 %).

i. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Ecart / BP 2026	Variation exprimée en %
Produits de la tarification	41 799 569	43 998 993	38 691 776	-5 307 217	-12,1%
Autres recettes de gestion courante	36 288 461	32 153 787	31 084 311	-1 069 476	-3,3%
Produits spécifiques et financiers	7 887 918	280 470	377 488	97 018	34,6%
TOTAL RECETTES PROPRES	**85 975 948**	**76 433 250**	**70 153 575**	**-6 279 675**	**-8,2%**
SUBVENTION VILLE DE PARIS	**424 104 000**	**437 724 500**	**440 839 980**	**3 115 480**	**0,7%**
TOTAL RECETTES	**510 079 948**	**514 157 750**	**510 993 555**	**-3 164 195**	**-0,6%**

1. La subvention de la Ville de Paris

La subvention octroyée par la Ville au CASVP représente de manière constante plus de 80% du budget primitif du Budget Général du CASVP depuis 2021 : 81% en 2023, 85,5% en 2024, 84,8 % en 2025. Elle est projetée à 85% des recettes réalisées en 2026, et à 86% en 2027.



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

2. Les recettes de gestion courante

2.1 Les subventions (-11 % / -1,6 M€)

Le montant prévisionnel est ajusté au fur et à mesure de l'évolution des contributions réelles constatées sur l'exercice précédent. Il s'agit principalement de participations relatives aux aides sociales (Ile-de-France Mobilités pour les anciens combattants et veuves de guerre, EDF) ainsi que des subventions de l'État dans le cadre des activités des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et des Espaces Solidarité insertion. Des recettes liées au financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sont également encaissées chaque année depuis 2025.

Les principales variations entre 2026 et 2027 sont les suivantes :

- **Le basculement du secteur Paris Domicile du budget principal vers le budget annexe du SSIAD** au 1er janvier 2027, qui entraîne en miroir une baisse des recettes sur le budget principal (-1,1 M€).
- **La baisse du nombre de bénéficiaires** de l'aide au financement du Pass Navigo pour anciens combattants et veuves de guerre (-0,1 M€).

2.2 Autres produits de gestion courante

Les dépenses d'autres produits de gestion courante, qui correspondent à des opérations budgétaires techniques, sont stables entre 2026 et 2027 (+7 K€).

2.3 Remboursement de frais par les budgets annexes (+9,3 % / +0,5 M€)

Une évolution de 9,3 % des remboursements de frais par les budgets annexes est prise en compte au BP 2027 par rapport au BP 2026. Elle s'explique principalement par la **hausse des frais de formation et des dépenses d'allocation de retour à l'emploi** (ARE) des budgets annexes (+ 0,5 M€).

2.4 Produits de la tarification (-12 % / -5,3 M€)

Les recettes issues de la tarification sont projetées en diminution de 5,3 M€ de BP à BP. Les principales variations sont les suivantes :

- **Le basculement des recettes de Paris Domicile vers le budget SSIAD** (-5,6 M€) ;
- **La hausse des recettes des résidences appartement** (+0,6 M€), soit 2% d'augmentation (hausse de l'indice de référence des loyers).

3. Les produits spécifiques et financiers

La hausse de 0,1 M€ anticipée en matière de produits spécifiques et financiers s'explique par l'inscription d'un montant équivalent de 2026 et 2027 en dotation non affectée, c'est-à-dire relatif au patrimoine non affecté aux soins des établissement publics de santé.

ii. Les dépenses de fonctionnement

Les grands blocs de dépenses qui composent la section de fonctionnement sont les suivants :

- les dépenses de personnel dont la masse salariale (210,1M€ ; 41,1%),
- les aides sociales facultatives (199,1 M€ ; 39%),
- les charges à caractère général ou dépenses de fonctionnement courant (84,8 M€ ; 16,6%),
- les charges financières (16,9 M€ ; 3,3%).

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

DEPENSES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Ecart / BP 2026	Variation exprimée en %
Charges de personnel	208 801 839	218 934 099	210 128 646	-8 805 453	-4,0%
dont Masse salariale	*198 584 020*	*207 698 636*	*197 914 116*	*-9 784 520*	*-4,7%*
Aides sociales facultatives	199 429 091	199 104 600	199 104 600	0	0,0%
dont Navigo Améthyste	*70 776 534*	*67 646 552*	*72 258 372*	*4 611 820*	*6,8%*
dont Paris Solidarité	*39 738 124*	*39 842 522*	*39 842 522*	*0*	*0,0%*
dont Paris Logement Familles	*23 551 274*	*23 274 916*	*22 049 329*	*-1 225 587*	*-5,3%*
Charges à caractère général	78 533 741	81 994 551	84 826 196	2 831 645	3,5%
Charges financières et spécifiques	25 144 395	14 124 500	16 934 113	2 809 613	19,9%
TOTAL DEPENSES	**511 909 066**	**514 157 750**	**510 993 555**	**-3 164 195**	**-0,6%**

1. Les dépenses d'aides sociales facultatives (allocations, aides et services à domicile)

DEPENSES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Ecart / BP 2026	Variation exprimée en %
Aides aux personnes âgées et handicapées	116 613 742	113 470 033	118 388 572	4 918 539	4,3%
Aides aux familles	61 090 639	63 175 097	58 933 830	-4 241 267	-6,7%
Aides aux parisiens en difficulté	8 973 179	9 250 818	8 777 858	-472 960	-5,1%
Autres prestations	302 457	281 093	287 262	6 169	2,2%
Services à domicile	12 449 074	12 927 559	12 717 078	-210 481	-1,6%
Allocations, aides et services à domicile	**199 429 091**	**199 104 600**	**199 104 600**	**0**	**0,0%**

En 2027, le CASVP prévoit de verser 199,1 M€ d'aides sociales facultatives. Cette politique sociale vise à limiter les dépenses de transport des personnes âgées et en situation de handicap (72,3 M€), à compenser une partie du coût spécifique du logement des plus précaires à Paris (44,2 M€), à lutter contre la précarité énergétique (5,4 M€), à soutenir les parents d'enfants en situation de handicap (14,1 M€) et à soutenir le revenu des Parisiens face au coût de la vie à Paris (39,8 M€).

Au global, les dépenses d'aides sociales facultatives 2027 sont stables par rapport BP 2026. Des variations sont projetées d'un dispositif à l'autre pour ajuster les dépenses au regard de l'exercice exécuté précédent.

1.1 Aides aux personnes âgées et handicapées (+4,3 % / +4,9 M€)

Les principales variations sont les suivantes :

- **Paris Solidarité** : pour tenir compte de la stabilité du nombre de bénéficiaires d'une année sur l'autre, le montant inscrit au BP 2026 est donc reconduit au BP 2027.
- **Paris Pass Senior (Navigo Améthyste)** : une augmentation de 4,6M€ est projetée par rapport au BP 2026. Trois facteurs de hausse sont intégrés à la projection de dépenses : une hausse de la dépense de 1% par an prévue par la convention IDFM ; une inflation prévisionnelle de 1,9% ; une variation estimée du nombre de déplacements (+3,8%).

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

1.2 Aides aux familles (-6,7 % / -4,2 M€)

Les principales variations sont les suivantes :

- **Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH) :** le nombre de bénéficiaires est projeté en hausse, en raison de l'impact du dispositif d'accès aux droits « Territoire Zéro Non-Recours ». En conséquence, une augmentation de 400 bénéficiaires est prévue sur cette ligne budgétaire (de 13,3 à 14,1 M€).
- **Paris Energie Familles (PEF) :** une diminution significative des dépenses est prévue pour ce dispositif entre le BP 2026 et le BP 2027 (-1,3M€), pour tenir compte de l'exécution 2025 et de l'exécution prévisionnelle 2026.
- **Paris logement familles (PLF) et Paris logement familles monoparentales (PLFM) :** la baisse régulière du nombre de bénéficiaires éligibles se poursuit (près d'1 millier de 2026 à 2027). La dépense diminue de 9 % en moyenne sur les deux dispositifs au BP 2027 (-3,2 M€ au total), qui bénéficient à près de 13 000 familles pour le PLF, et 7 400 pour le PLFM.
- **Paris forfait familles (PFF) :** la diminution du nombre de familles à Paris a également un effet sur ce dispositif. La dépense projetée au BP 2027 diminue de 11 % par rapport au BP 2026 (-0,5 M€). Environ 12 500 familles en sont bénéficiaires.

1.3 Aides aux parisiens en difficulté et autres prestations (-5 % / -0,5 M€)

Les principales variations sont les suivantes :

- **Paris logement (PL)** : une diminution continue du nombre de bénéficiaires (de 3 609 à 3 429 bénéficiaires de 2026 à 2027) étant observée sur l'ensemble des aides au logement, un ajustement à la baisse des projections pour 2027 de - 0,3M€ est prévu par rapport au BP 2026.
- **Autres allocations exceptionnelles** : cette aide, versée aux bénéficiaires sur demande après étude d'un dossier en Maison des solidarités, permet de répondre à des besoins ponctuels non satisfaits par les autres aides du RMAS. Il est prévu une diminution de 0,2 M€ entre le BP 2026 et le BP2027 afin de tenir compte d'une exécution en baisse.

1.4 Services à domicile (-1,6% / -0,2M€)

- **Port de repas à domicile** : une légère augmentation de 2% (0,2 M€) est projetée au BP 2027 afin de tenir compte de l'inflation.
- **Coiffure et pédicurie à domicile** : il n'est pas prévu de dépense sur cette ligne en 2027, en raison de l'absence de prestataire.

2. Les dépenses de personnel

DEPENSES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Projection BP 2027 hors effet de périmètre	Ecart / BP 26	Variation exprimée en %
Masse salariale	198 584 020	207 698 636	197 914 116	209 414 116	1 715 480	*0,8%*
Frais de formation	2 913 648	3 365 000	3 360 600	3 360 600	-4 400	-
Personnels extérieurs	2 628 085	2 630 214	3 246 330	3 246 330	616 116	*23,4%*
Diverses dépenses afférentes au personnel	4 676 086	5 240 249	5 607 600	5 607 600	367 351	*7%*
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	**208 801 839**	**218 934 099**	210 128 646	**221 628 646**	**2 694 547**	1,2%

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

La prévision de masse salariale s'établit pour 2027 à 197,9 M€, en diminution de -9,8 M€ par rapport au BP 2026. Cette inscription tient compte du **transfert de budget du SAD Aide au SSIAD**, produisant une baisse de la masse salariale de 11,5M€.

En raisonnant hors effet de périmètre, les dépenses de masse salariale seraient en progression de 1,7 M€ en 2027, principalement au titre du GVT, de l'évolution indemnitaire (protocole de revalorisation de la filière médico-sociale), et de l'augmentation de 3 points de la part employeurs CNRACL en 2027.

Les dépenses de personnel extérieur (3,2 M€) sont projetées en hausse de 0,6 M€ en raison de la hausse des besoins en matière de gardiennage.

3. Les autres dépenses : gestion courante et ordre

DEPENSES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Ecart / BP 2026	Variation exprimée en %
Charges à caractère général	78 533 741	81 994 551	84 826 196	2 831 645	3,5%
dont Locations et charges immo.	*28 765 736*	*29 722 595*	*31 493 512*	*1 770 917*	*6,0%*
dont Prestations informatiques	*8 434 507*	*8 710 300*	*7 188 475*	*-1 521 825*	*-17,5%*
dont Fluides	*7 402 192*	*7 879 304*	*7 056 145*	*-823 159*	*-10,5%*
dont Alimentation	*6 653 089*	*6 627 294*	*7 835 323*	*1 208 029*	*18,2%*
dont Entretien et réparations	*5 808 652*	*6 639 915*	*8 718 322*	*2 078 407*	*31,3%*
Charges financières et spécifiques	25 144 395	14 124 500	16 934 113	2 809 613	19,9%
Virement section d'investissement	0	0	0	0	0,0%
TOTAL AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**103 678 136**	**96 119 051**	**101 760 309**	**5 641 258**	**5,9%**

Les autres dépenses correspondent aux charges de gestion courante permettant de faire fonctionner les activités (notamment l'alimentation, la maintenance, le nettoyage, les fluides…) et aux charges financières et spécifiques.

3.1 Charges à caractère général (+3,5 % / +2,8 M€)

Les principales variations sont les suivantes :

- **Locations immobilières et charges locatives :** une hausse de 6% de la dépense est prévue (1,8 M€) pour tenir compte de la prévision des loyers 2026 et 2027. Les cinq baux les plus importants en montants sont responsables de plus de la moitié de la hausse de la dépense (0,4 M€).

Nom du bail	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Ecart / BP 2026	Variation exprimée en %
Locaux CASVP boulevard Diderot	6 078 411	6 381 000	6 560 411	179 411	2,8%
MDS 11	2 390 666	2 499 965	2 638 334	*138 369*	*5,5%*
MDS 19	946 941	995 000	1 047 000	*52 000*	*5,2%*
PSA Bastille	654 865	698 486	712 400	*13 914*	*2%*
MDS 14	595 836	604 741	638 251	*33 510*	*5,5%*
TOTAL	**10 666 718**	**11 179 192**	**11 596 396**	**411 204**	**3,7%**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

- **Entretien et réparations :** une hausse de +31% est projetée au BP 2027, qui s'explique par trois facteurs :
 - **L'**inscription des dépenses curatives de 0,4 M€ pour les MDS et 0,5 M€ pour les résidences appartements.
 - L'imputation nouvelle des dépenses de contrôles réglementaires des installations techniques sur la ligne « Entretien et réparations », auparavant imputées sur la ligne « Divers intermédiaires ».
 - Les hausses de prix des marchés de maintenance des installations techniques.

- **Prestations informatiques :** une baisse significative des dépenses (-17 %) est projetée au BP 2027, soit 1,5 M€ de moins qu'au BP 2026, en raison de la bascule vers l'investissement de 1 M€ pour financer l'évolution du patrimoine applicatif du CASVP.

- **Alimentation** : en hausse de 18% (+1,2 M€), les dépenses d'alimentation sont évaluées à 7,8 M€ au BP 2027. Il est prévu d'augmenter le nombre de repas servis, notamment sur le site du restaurant solidaire Baudricourt (+0,5 M€).

- **Fluides** : les dépenses de fluides sont en baisse de 10% en projection BP 2027 par rapport au BP 2026, pour tenir compte du niveau de l'exécution prévisionnelle 2026.

- **Frais de nettoyage des locaux :** les dépenses augmentent de 15% (+0,3 M€) en raison de la hausse des prix de marchés.

- **Autres prestations extérieures (lutte contre nuisibles, téléassistance, Paris Adresse) :** hausse de la dépense de 15% (+0,3 M€) en raison d'une augmentation du nombre de campagnes de désinsectisation et d'une hausse du volume de courriers affranchis notamment pour le dispositif Paris Adresse.

3.2 Charges financières et spécifiques (+20 % / +2,8 M€)

Ces « autres dépenses » intègrent principalement les dotations aux amortissements, dépenses obligatoires qui représenteraient en 2027 un montant de 16 M€ (augmentation de 2,2M€).

b. Les évolutions de la section d'investissement

i. Les recettes d'investissement

RECETTES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Écart / BP26
Recettes d'équipement	9 793	0	0	-
Recettes financières	2 140 745	1 640 364	1 206 583	- 433 781
Opérations pour compte de tiers	5 549 949	0	0	-
Recettes d'ordre	16 033 368	13 920 370	16 729 883	2 809 513
TOTAL RECETTES	**23 724 062**	**15 560 734**	**17 936 466**	**2 375 732**

Pour cette projection, il n'est pas prévu de recettes d'équipement au budget principal. La projection sera actualisée en fonction des arbitrages budgétaires globaux.

Les recettes financières correspondent aux recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Les dépenses d'investissement sur opérations étant en baisse en 2025 (les investissements sont désormais imputés sur chaque budget CASVP), les recettes prévisionnelles 2027 sont également réduites.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Les recettes d'ordre, constituées des dotations aux amortissement et de la constitution de provisions, sont prévues en hausse par rapport au BP 2026 (2,8 M€), principalement du fait des amortissements des investissements réalisés les exercices précédents.

ii. Les dépenses d'investissement

DEPENSES	CA 2025	BP 2026	Projection BP 2027	Écart / BP26
Dépenses d'opération	15 724 377	14 281 627	17 831 000	3 549 373
Subventions d'investissement	6 082 933	427 570	0	- 427 570
Dépenses financières	111 296	371 067	105 466	- 265 601
Dépenses d'ordre	8 203 990	480 470	0	-480 470
TOTAL DEPENSES	**30 122 596**	**15 560 734**	**17 936 466**	**2 375 732**

Les dépenses d'opération sont en hausse de 3,5 M€ par rapport au BP 2026. Elles ne tiennent pas compte, à ce stade, des arbitrages attendus pour le plan d'investissement de la mandature. Elles permettent le financement des opérations lancées lors de la précédente mandature et les programmes annuels de travaux et d'équipement.

Concernant les travaux, trois opérations majeures nécessitent respectivement 1 M€ de crédits de paiement en 2027 :

- l'opération d'amélioration thermique de la MDS 20 qui consiste dans le désamiantage, sécurisation et accès des toitures, Isolation façades et toitures et remplacements des menuiseries extérieures ;

- la modernisation de la MDS 14 : réaménagement intérieur des plateaux et des espaces d'accueil pour répondre aux besoins d'accueil inconditionnel (N2P2A), remplacement des menuiseries extérieures, pose d'une isolation thermique extérieure et réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse R+5 ;

- le relogement du CHU Agnodice : recherche d'un site de relogement du CHU Agnodice pour permettre le démarrage des travaux de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried, avec un objectif de 42 logements (T1 et T2), 28 cuisines partagées et individuelles, espaces d'activités communs et bureaux.

Les opérations de travaux pour la transformation des résidences appartement en résidences autonomie et pour la mise en conformité décret tertiaire dans la MDS 11 (remplacement des menuiseries extérieures, et rénovation du réseau électrique et VDI) démarrent en 2027, avec respectivement 0,45 M€ et 0,4 M€ de crédits ouverts au BP 2027.

En cas de confirmation par la Ville du lancement de l'opération, une opération majeure concernant la MDS 19 (site Meynadier) débutera en 2027 pour un coût total de 7 M€. L'inscription BP 2027 de 0,05 M€ permettra de financer la phase d'études dont le programme de travaux comporte la mise en conformité de la sécurité incendie et l'application du décret tertiaire avec un réaménagement des étages.

Les prévisions de dépenses sur les opérations relatives aux usages numériques et informatiques restent stables par rapport à 2026. Les opérations les plus importantes sont l'évolution des applications en lien avec la DSIN (1,3 M€) et l'opération de convergence des SI financiers CASVP et Ville prévue en 2028 et 2029(1,3 M€).

Pour tenir compte des dernières exécutions comptables, les dépenses financières sont en baisse par rapport à 2026 (-0,26 M€).

Les dépenses d'ordre sont en baisse par rapport à 2025 (- 8,2 M€), année marquée par une importante reprise de provisions. Le niveau baisse également par rapport à 2026, en reflet des recettes correspondantes sur la section d'exploitation, notamment la reprise de subvention transférable, en

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

diminution, car les subventions d'investissement concernent plus les budgets annexes que le budget principal et leur reprise comptable impacte moins le budget principal.

c. Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le calcul des soldes intermédiaires de gestion permet d'analyser les déterminants du résultat de fonctionnement du budget principal du CASVP. Cela facilite l'appréciation de la santé financière de l'établissement et l'identification d'éventuels déséquilibres budgétaires.

iii. L'épargne de gestion

Ce solde traduit la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre (comptes 777, 675, 6611 et 6811).

Les montants de recettes et dépenses réelles de fonctionnement prévus en 2027 s'élevant respectivement à 510 521 554€ et 494 263 671€. Ainsi, le montant d'épargne de gestion dégagé atteint 16 257 883€. Cela indique que le CASVP est en capacité d'autofinancer ses investissements. A noter par ailleurs que le niveau d'épargne de gestion annoncé en 2027 est supérieur de 21% à celui du BP 2026, affichant une hausse de 2 817 983€.

Epargne de gestion du Budget Général		
Compte administratif 2025	**Budget primitif 2026**	**Projection 2027**
11 549 975€	13 439 900€	16 257 883€

iv. L'épargne brute

L'épargne brute souligne la capacité à autofinancer les investissements, calculée après déduction des charges financières (intérêts de la dette) de l'épargne de gestion. Elle atteint 16 257 883€ en 2027, différence très faible avec l'épargne de gestion. Cette situation démontre que la charge d'intérêts est minime. S'il augmente progressivement depuis 2025, le taux d'épargne brute, soit le montant d'épargne brute rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, atteint 3,18%.

Epargne brute du Budget Général		
Compte administratif 2025	**Budget primitif 2026**	**Projection 2027**
11 549 537€	13 439 900€	16 257 883€

v. L'épargne nette

L'épargne nette mesure l'autofinancement réel dont dispose le CASVP après remboursement du capital de la dette. Elle s'élève à 16 252 417€ en 2027, affichant une fois encore un très faible écart par rapport à l'épargne brute. En effet, le budget principal du CASVP possède seulement une ligne d'emprunt à rembourser.

Epargne nette du Budget Général		
Compte administratif 2025	**Budget primitif 2026**	**Projection 2027**
11 544 850€	13 434 953€	16 252 417€

vi. Le taux d'endettement

Le taux d'endettement est obtenu en divisant le montant d'encours de la dette par les recettes réelles de fonctionnement. Le taux presque nul du budget principal, de 0,002%, témoigne d'une situation quasi sans dette. L'établissement n'est pas contraint par ses remboursements et dispose de presque toute son épargne pour réaliser ses investissements.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

IV. Le budget annexe des EHPAD

a. Contexte

Le CASVP gère actuellement 14 EHPAD en activité, un EHPAD actuellement fermé dans la perspective de la réalisation de travaux et un Centre d'accueil de jour.

Les EHPAD disposent d'une capacité globale de 1901 lits et le Centre d'Accueil de Jour dispose quant à lui d'une capacité de 15 places.

La construction du budget prévisionnel 2027 repose sur la volonté de maintenir un haut niveau de qualité d'accompagnement des résidents. Il s'articule autour des axes suivants :

- Accompagnement des projets d'évolution vers des prises en charge des publics spécifiques (psychiatrie et public précaire) et de l'ouverture des EHPAD sur leurs territoires ;
- Valorisation des initiatives locales et des partenaires de proximité ;
- Poursuite et structuration de la démarche qualité des EHPAD permettant la labellisation de nos établissements à la bientraitance ;
- Modernisation des lieux de vie et de travail

Dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents accueillis en EHPAD et de renforcer la qualité de leur accompagnement, un « Plan qualité des EHPAD » a été engagé en 2025. Ce plan prévoit un renforcement significatif des équipes, avec un objectif de 110 recrutements répartis :

- 11 infirmières en pratique avancée afin d'améliorer le suivi médical,
- 5,1 psychologues pour renforcer l'accompagnement psychologique des résidents,
- 13 secrétaires médico-sociales pour contribuer à alléger les professionnels soignants des tâches administratives et leur permettre de consacrer davantage de temps à l'accompagnement des résidents,
- 67 aides-soignants pour renforcer la présence quotidienne auprès des personnes accueillies,
- 14 éducateurs spécialisés soit un par établissement afin de développer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des résidents.

À ce jour, 87,3 ETP nouveaux ont été recrutés dans le cadre de ce plan.
Au-delà du renforcement des effectifs, le Plan qualité comprend également un volet consacré à la formation qui débutera en 2027, notamment autour de la bientraitance, ainsi que sur la prévention et la gestion des situations d'agressivité.
La dynamique de développement des EHPAD s'inscrit dans la mise en œuvre de nouveaux projets visant à renforcer et diversifier l'offre d'accompagnement des résidents.

Plusieurs dispositifs ont ainsi été engagés ou sont appelés à se développer. Le PASA de nuit de l'EHPAD Girardot, ouvert en 2026, poursuit son fonctionnement, tandis que de nouveaux PASA de nuit sont prévus prochainement au sein des EHPAD Harmonie et Valsecchi. Le déploiement des Centres de Ressources Territoriaux (CRT) se poursuit également. Par ailleurs, le dispositif HTSH a été mis en œuvre avec 4 EHPAD et permettra d'accompagner 9 patients à leur sortie d'hospitalisation. Ces différentes initiatives traduisent la volonté des EHPAD de poursuivre l'adaptation de leur offre aux besoins des personnes accompagnées et du territoire.

Une partie de ces projets et des dépenses associées bénéficiera d'un financement de l'Agence régionale de santé (ARS).

La situation financière des EHPAD du CASVP devrait rester très déficitaire. Des travaux sont engagés afin d'identifier les causes structurelles et conjoncturelles de cette situation et de définir un plan d'actions pluriannuel.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

b. Les évolutions de la section de fonctionnement

i. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	ERRD 2025	EPRD DM 2026 (présenté au CA de novembre 2026)	Projection 2027	Σ 2026 -2025	Σ 2027 -2026
Groupe 1 (Chapitre 017)	129 797 506,32 €	131 555 080 €	133 812 730 €	*+1 757 573 €*	*+2 257 650 €*
Groupe 2 (Chapitre 018)	6 990 603,91 €	7 424 460 €	6 957 180 €	*+433 856 €*	*-467 280 €*
Groupe 3 (Chapitre 019)	5 202 210,29 €	5 051 530 €	3 405 570 €	*-150 680 €*	*-1 645 960 €*
TOTAL	**141 990 320,52 €**	**144 027 570 €**	**144 175 480 €**	*+2 040 749 €*	*+147 910 €*

L'évolution des recettes s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Groupe 1, produits de la tarification :

Entre 2025 et 2026, l'évolution résulte principalement de la revalorisation de la dotation globale de soins versée par l'ARS à hauteur de +2.75%. Les recettes d'hébergement sont calculées sur la base d'une hausse de 1 % du prix de journée par rapport à 2025, avec un taux d'occupation prévisionnel de 98 % sur l'ensemble des EHPAD. Un tarif différencié pour les résidents payants a été instauré à compter de 2025. Cette année-là, les tarifs d'hébergement ont été revalorisés de 3 % pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale, auxquels s'est ajoutée une majoration de 7 % pour les nouveaux résidents payants. En 2026 et 2027, une hausse de 1 % est appliquée à l'ensemble des prix de journée. La part des résidents bénéficiant de l'aide sociale reste élevée, elle était à 68 % fin 2025, contre 67 % fin 2024. Les recettes de la section dépendance sont maintenues à un niveau stable. Par prudence, aucun CNR ni fonds de soutien n'est inscrit au budget 2026, alors que ces financements ont représenté 3 365 K€ en 2025.

Pour 2027, l'hypothèse retenue repose sur une progression de 1 % de la dotation globale de soins, à l'exception de l'EHPAD Arthur Groussier, dont la dotation intègre une augmentation de 600 K€ liée à la mise à jour du PATHOS. Les prix de journée sont également revalorisés de +1 %, tandis que les recettes de la section dépendance sont reconduites à l'identique. Aucun CNR ni fonds de soutien n'est intégré aux prévisions, conformément à une approche budgétaire prudente privilégiant les recettes pérennes.

- Groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation :

Entre 2025 et 2026, l'évolution du Groupe 2 s'explique par +245 K€ de recettes supplémentaires inscrites au titre de la régularisation de loyers restant à refacturer à la crèche implantée au sein de l'EHPAD Anselme Payen, et +185 K€ sur la subvention versée par la Ville de Paris au titre du Plan Qualité, dont l'enveloppe est portée de 5,700 K€ à 5 875,5 K€, afin de tenir compte de l'évolution du coût des postes concernés.

Entre 2026 et 2027, le Groupe 2 est marqué par la non-reconduction de la régularisation liée à la crèche, générant un effet de baisse de 245 K€, ainsi que la révision à la baisse de -195 K€ de l'estimation des recettes de FCTVA.

- Groupe 3, produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables :

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Entre 2025 et 2026, l'évolution du Groupe 3 s'explique principalement par la mise à jour des données relatives aux quotes-parts de subventions d'investissement, sur la base des nouvelles estimations effectuées.

Entre 2026 et 2027, l'évolution prévisionnelle est notamment liée à la non-reconduction de la recette liée à l'apurement des restes à mandater (RAM). Cette opération de régularisation concerne des charges engagées au titre d'exercices antérieurs à 2026, mais n'ayant pas fait l'objet d'une exécution comptable. Elle avait généré une recette de 1 253 K€ en 2025 et de 1 199 K€ en 2026. Cette recette n'étant pas reconduite en 2027, elle entraîne mécaniquement une diminution des produits du Groupe 3.
Comme pour 2026, les données relatives aux quotes-parts de subventions d'investissement ont été actualisées sur la base des nouvelles estimations.

ii. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	ERRD 2025	EPRD DM 2026 (présenté au CA de novembre 2026)	Projection 2027	Σ 2026 -2025	Σ 2027 -2026
Groupe 1 (Chapitre 011)	33 066 854,49 €	37 825 150 €	37 905 350 €	*+4 758 295 €*	*+80 200 €*
Groupe 2 (Chapitre 012)	94 256 548,73 €	100 969 190 €	103 705 830 €	*+6 712 641 €*	*+2 736 640 €*
Groupe 3 (Chapitre 016)	19 074 287,47 €	22 175 490 €	19 718 690 €	*+3 101 203 €*	*-2 456 800 €*
TOTAL	**146 397 690,69 €**	**160 969 830 €**	**161 329 870 €**	***+14 572 139 €***	***+360 040 €***

L'évolution des dépenses repose sur les hypothèses suivantes :

- Groupe 1, charges afférentes à l'exploitation courante :

Entre 2025 et 2026, les prévisions de dépenses ont été établies à partir des dépenses effectivement réalisées en 2025 et des estimations transmises par les EHPAD pour 2026. L'évolution est principalement portée par plusieurs postes : les produits pharmaceutiques enregistrent une hausse de 855 K€, liée notamment à l'évolution des tarifs des médicaments, ainsi qu'un complément de 111 K€ correspondant à des régularisations de factures au titre de l'exercice 2025. Les dépenses d'alimentation progressent de 1 800 K€, soit une hausse de 18 %, tandis que les dépenses liées aux fluides augmentent de 500 K€. Les autres postes évoluent en fonction des besoins identifiés par les EHPAD, sans évolution significative sur les dépenses globales du chapitre.

Entre 2026 et 2027, l'évolution des charges du Groupe 1 est maîtrisée (+80K€). Les variations observées entre les différentes natures comptables restent limitées.

- Groupe 2, charges afférentes au personnel :

Entre 2025 et 2026, la progression des dépenses de personnel intègre principalement les mesures d'évolution salariale et les charges nouvelles ainsi que l'intégration des dépenses de personnel supplémentaires engagés à la suite des épisodes de canicule survenus au cours de l'été. Elle comprend notamment 2 150 K€ au titre du glissement vieillesse-technicité (GVT), calculé sur une hypothèse de +2,5 %, ainsi que 900 K€ liés à l'augmentation de 3 points CNRACL. Les revalorisations du SMIC intervenues en janvier et juin 2026 représentent un coût estimé à +250 K€. À ces évolutions s'ajoutent 440 K€ liés à l'ouverture d'un Centre de Ressources Territorial (CRT) et 2 230 K€ correspondant à la poursuite des recrutements engagés dans le cadre du Plan Qualité des EHPAD. Les dépenses de vacations connaissent également une forte hausse en 2026, avec une augmentation de 1 500 K€ par rapport à 2025, notamment en lien avec le recours accru aux remplacements lors des épisodes de canicule survenus durant l'été.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

A l'inverse, une baisse de -940 K€ est attendue sur les dépenses d'intérim médical et paramédical.
A noter une baisse de -420K€ qui ne se traduit pas par une diminution réelle de dépense, elle résulte d'un changement d'imputation comptable, les coûts de gardiennage étant transférés du groupe 2 d'intérim administratif vers le groupe 1 en prestation de service.

Entre 2026 et 2027, la progression des dépenses de personnel provient pour +1 490 K€ au titre du GVT et des évolutions indemnitaires, +900 K€ correspondant à la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL, ainsi que +540 K€ au titre de la réforme de la prévoyance. La poursuite du renforcement des effectifs dans le cadre du Plan Qualité des EHPAD représente par ailleurs une enveloppe supplémentaire de +1 000 K€.
À l'inverse, les dépenses de vacations sont estimées en baisse de 1 500 K€ en 2027, afin de revenir à un niveau comparable à celui constaté en 2025.

- Groupe 3, charges afférentes à la structure :

Entre 2025 et 2026, l'évolution se situe essentiellement au niveau des coûts de maintenance et de petits travaux pour +1 428 K€, afin de répondre aux interventions nécessaires dans certains EHPAD, notamment en raison du vieillissement des bâtiments et des travaux à réaliser dans le cadre de la préparation des commissions de sécurité. Les admissions en non-valeur progressent de +248 K€, conformément aux éléments transmis par la Trésorerie. Par ailleurs, +249 K€ correspondent au reversement au budget général de 3 postes financés sur les fonds de soutien 2025. Enfin, une dotation aux provisions pour créances douteuses de +570 K€ est inscrite afin de tenir compte du risque de non-recouvrement.
Entre 2026 et 2027, l'évolution du Groupe 3 se traduit principalement par la diminution des dotations aux amortissements pour -2 057 K€ relatifs aux immobilisations existantes, partiellement compensée par +878 K€ liés aux nouveaux investissements. La dotation pour créances douteuses n'est pas reconduite, soit -570 K€. Les admissions en non-valeur sont estimées au niveau du réalisé 2025, entraînant une baisse de -261 K€ par rapport à 2026. Enfin, les crédits consacrés à la maintenance et aux petits travaux sont revus à la baisse de -273 K€.

iii. Le résultat et les perspectives

	ERRD 2025	EPRD DM 2026 (présenté au CA de nov 2026)	Projection 2027
TOTAL Recettes	141 990 320,52€	144 031 070 €	144 175 480 €
TOTAL Dépenses	146 397 690,69 €	160 969 830 €	161 329 870 €
RESULTAT	- 4 407 370,17 €	-16 938 760 €	-17 154 390 €

Les résultats prévisionnels 2026 et 2027 ont été construits selon une hypothèse prudente, aucun crédit au titre des CNR et fonds de soutien n'ayant été intégré aux prévisions. Ces financements ont représenté 4,1 M€ en 2023, 4,5 M€ en 2024 et 3,4 M€ en 2025. Leur éventuelle attribution en fin d'exercice constituerait ainsi un financement complémentaire susceptible d'améliorer les résultats prévisionnels.

Pour autant, la situation financière des EHPAD demeure préoccupante et nécessite l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel.

c. Les évolutions de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

i. Les recettes d'investissement

	RECETTES	EPRD 2026	EPRD DM 2026	Projection 2027 Financé
13	Subventions d'investissement (reçues) sauf 138			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)			
	Total des recettes d'équipement		**- €**	**- €**
10	Dotations, fonds divers et réserves	241 830 €	241 830 €	700 091 €
	FCTVA (1022)	*241 830 €*	*241 830 €*	*700 091 €*
	Dons et Legs (1025)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subventions d'investissement non transférables (138)			
16	Emprunts et dettes assimilées, dont:	293 376 €	293 376 €	200 000 €
	Emprunt (1641 et 1678)			
	Versement de Caution (165)	*293 376 €*	*293 376 €*	*200 000 €*
18	Compte de liaison: affectation (BA régies)			
27	Autres immobilisation financières			
024	Produits de cession d'immobilisations			
	Total des recettes financières	**535 206 €**	**535 206 €**	**900 091 €**
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	**535 206 €**	**535 206 €**	**900 091 €**
	Total recettes	**535 206 €**	**535 206 €**	**900 091 €**

Les prévisions de recettes d'investissement :

Elles sont en augmentation car la création de la section d'investissement du budget 3 en 2024 engendre mécaniquement une augmentation progressive du FCTVA en 2026 puis en 2027.

Le versement des cautions des résidents est revu à la baisse afin de s'ajuster au mieux à la réalité des perceptions.

ii. Les dépenses d'investissement

Chapitre	DEPENSES	EPRD 2026	EPRD DM 2026	Projection 2027 Financé
20	Immobilisations incorporelles - sur opérations	1 108 493 €	921 226 €	942 000 €
21	Immobilisations corporelles - sur opérations	2 647 947 €	2 174 000 €	1 865 680 €
23	Immobilisations corporelles en cours - sur opérations	8 213 507 €	6 553 774 €	7 140 000 €
	Total des dépenses d'opération	**11 969 947 €**	**9 649 000 €**	**9 947 680 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves			
14	Provisions Réglementées			
16	Emprunts et dettes assimilées, dont :	395 100 €	365 100 €	430 313 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

	Remboursement de capital d'emprunt (1641 et 1678)	*365 100 €*	*365 100 €*	*370 313 €*
	Remboursement de Caution (165)	*30 000 €*	*- €*	*60 000 €*
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières	**395 100 €**	**365 100 €**	**430 313 €**
	TOTAL DEPENSES	**12 365 047 €**	**10 014 100 €**	**10 377 993 €**

Comparativement à l'EPRD 2026 :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20), correspondant aux frais d'études liés aux opérations de travaux et à la maintenance du logiciel de Dossier Informatisé du Résident, restent globalement stables.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) correspondent à l'acquisition des équipements (plan d'équipements, équipements de restauration, équipements téléphoniques ou informatiques…) Elles sont en légère baisse (-0,3 M€) car :

Le plan d'équipements 2026 était particulièrement bien doté afin de rattraper le retard des acquisitions constaté sur les années précédentes. Ce plan d'équipements est donc réajusté en 2027 pour revenir à une exécution normale (- 971 000 K€)

Les plans d'équipements informatique et téléphonique sont en nette augmentation pour correspondre aux besoins réels qui sont apparus en cours d'année 2026 (+ 189 K€) (réinternalisation du Dossier Informatisé du Résident (DIR) sur le serveur de la Ville de Paris, renouvellement des armoires sécurisées de médicaments situées dans les postes de soins des EHPAD, modernisation des appels-malades).

Les immobilisations corporelles en cours (chapitre 23) correspondent aux opérations de travaux et de grosses maintenance sur le patrimoine bâti et les équipements techniques (chaufferies, ascenseurs, systèmes de sécurité incendie…) sont en baisse d'1 M€ environ (-1 M€ sur le projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried qui a été décalé dans le temps, +0,3 M€ sur le projet décret tertiaire de l'EHPAD Alquier Debrousse, -0,8 M€ sur le projet de rénovation de l'EHPAD Furtado-Heine, les autres lignes restent globalement stables).

iii. Le résultat et les perspectives

Pour les années à venir, l'objectif est de maintenir un haut niveau d'ambition sur le parc des EHPAD, en assurant son entretien et en poursuivant son humanisation. Une attention particulière sera portée à l'adaptation du bâti aux enjeux climatiques. Enfin, quelques grandes opérations pourront être entreprises sous réserve de cofinancement dans le cadre des arbitrages sur le PIM.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

V. Le budget annexe des CHRS

Le budget annexe des CHRS est relatif aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), regroupés au sein des pôles Joséphine Baker et Rosa Luxemburg, entités juridiques réunissant l'ensemble des centres d'hébergement (CH) du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris.

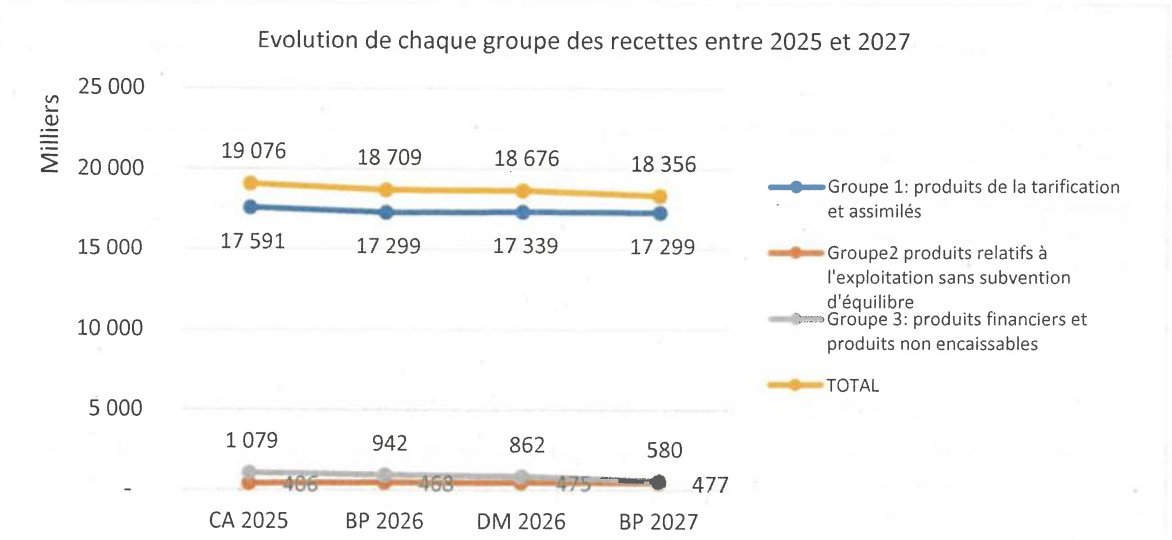
b. Les évolutions de la section de fonctionnement

i. Les recettes de fonctionnement

	Recettes					
	CA 2025	BP 2026	DM 2026	BP 2027	Variation BP27/BP26	
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés	17 591 331	17 299 100	17 339 100	17 299 100	-	0,0%
Groupe 2 : produits relatifs à l'exploitation	405 731	467 833	474 500	477 200	9 367	2,0%
Groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables	1 078 731	942 000	862 000	580 000	- 362 000	-38,4%
TOTAL	**19 075 793**	**18 708 933**	**18 675 600**	**18 356 300**	**- 352 633**	**-1,9%**

Les recettes prévisionnelles des pôles Joséphine Baker et Rosa Luxemburg pour l'exercice 2027 s'établissent à 18 356 300 €. Elles sont composées :

- Du financement de l'Etat à hauteur de 16 794 000 €, la dotation étant au même niveau que celui de 2026 (groupe 1) ;
- De la participation financière des personnes accueillies à hauteur de 505 K€, à l'identique du BP 2026 (groupe 1) ;
- De la quote-part des subventions d'investissement, à hauteur de 580 K€ correspondant au niveau de recette réalisée en 2026 (groupe 3) ;
- D'autres recettes diverses, principalement liées à des refacturations d'établissements relevant du budget général de la SDILE : 477 K € (groupes 2 et 3). A noter qu'en DM 2026, une recette exceptionnelle liée à l'apurement des rattachements de 262 K€ a été comptabilisée.



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

ii. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles des pôles Joséphine Baker et Rosa Luxemburg pour l'exercice 2027 s'établissent à 25 733 400 € contre 24 954 100 € en DM 2026 (soit +780 K€ ; +3.1 %) dont :

- 13,1 M€ pour le Pôle Joséphine Baker (soit + 289 K€ par rapport à la DM 2026 ; +2.2 %) ;
- 12,6 M€ Pour le pôle Rosa Luxemburg (soit + 491 K€ par rapport à la DM 2026 ; + 4.05 %).

	CA 2025	BP 2026	DM 2026	BP 2027	Variation BP27/BP26	
Groupe 1 : achats et services extérieurs	5 165 357	5 488 410	5 385 500	5 700 200	**211 790**	3,9%
Groupe 2 : charges de personnel	14 913 326	15 228 800	15 735 800	16 154 300	**925 500**	6,1%
Groupe 3 : charges de gestion courantes et exceptionnelles	3 848 343	3 802 900	3 832 800	3 878 900	**76 000**	2,0%
TOTAL	**23 927 026**	**24 520 110**	**24 954 100**	**25 733 400**	**1 213 290**	**4,9%**

1. Les dépenses d'achats et de services extérieurs (groupe 1)

Les dépenses prévisionnelles du groupe 1 sont en hausse de 211 K€ par rapport au BP 2026 (soit +3,9%). Cette hausse s'explique principalement par :

- Une hausse de 34 K€ des frais de fluides par rapport au BP 2026. Les dépenses prévisionnelles des fluides intègrent une inflation de 2% par rapport aux propositions en BP et en DM 2026 ;
- Une hausse de l'alimentation à hauteur de 111 K€ par rapport au BP 2026 (soit +7,9%), du fait de la revalorisation contractuelle des tarifs du marché de denrées alimentaires ;
- Une hausse des frais informatiques de 32 K€ concernant la maintenance du logiciel LOGER estimée à 196 K€ par an.
- Une augmentation des frais de refacturation inter-établissement de 17 K€ par rapport au BP 2026, hausse liée aux dépenses en alimentation.

2. Les dépenses de personnel (groupe 2)

Les dépenses prévisionnelles liées au personnel sont en hausse de 418 K€ par rapport à la DM 2026 (soit +2,6%) dont 375 K€ sont liés à la masse salariale (en comparaison, + 925 K€ par rapport au BP 2026 dont 865 K€ de masse salariale).

Cette forte augmentation s'explique principalement par les effets du GVT, de l'augmentation de la CNRACL, des primes de fin d'année (IFSE et CIA) et de la revalorisation ISFE de la filière médico-sociale.

Au global, les prévisions de masse salariale au titre de l'année 2027 sont estimées à hauteur de 16 154 K€.

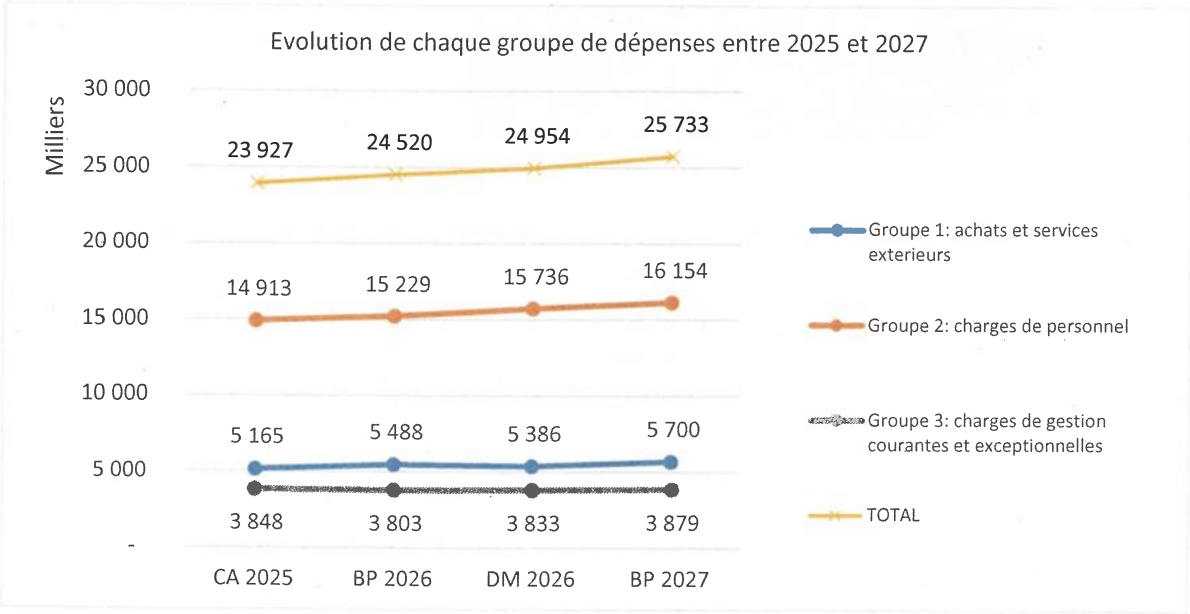
Par ailleurs, les dépenses de personnel sont impactées par la prise en compte au BP 2027 de 365 K€ de refacturations liées aux frais de chômage et de formation (+ 65 K€ par rapport au BP 2026).

En parallèle, des efforts continuent à être faits en limitant le recours à l'intérim lors d'absences d'agents d'accueil de nuit, en privilégiant le recours à des vigiles intérimaires aux agents d'accueil intérimaires.

3. Les charges de gestion courantes et exceptionnelles (groupe 3)

Les dépenses prévisionnelles du groupe 3 sont en hausse de 76 K€ par rapport au BP 2026 (soit +2%), principalement impactée par la hausse des dépenses liées aux travaux de 74 K€ et des dotations aux amortissements de 38 K€.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE



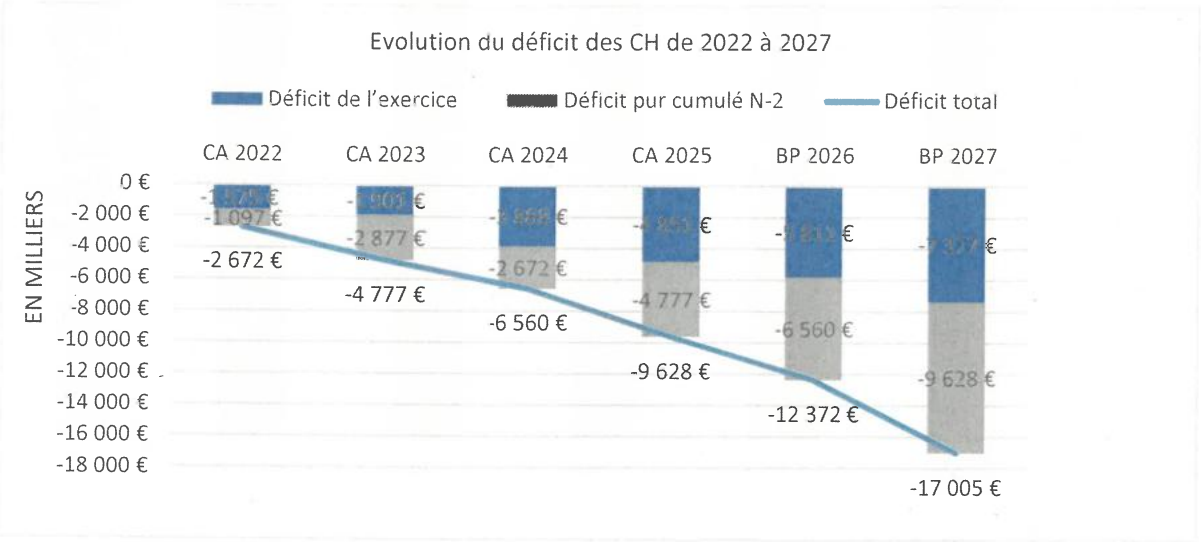
4. Le report du déficit N-2

S'ajoute à ces dépenses prévisionnelles le déficit reporté de l'exercice 2025 à hauteur de 6 560 000 € (contre 4 777 100 € au budget prévisionnel 2025, soit + 37 %).

iii. Le résultat prévisionnel et la trajectoire

En prenant en compte des hypothèses de recettes certaines à ce stade (stabilité de la dotation de l'Etat et des participations des personnes hébergées) le BP 2027 présente un déficit comptable prévisionnel de 7 377 100 € contre 5 811 177 € en BP 2026.

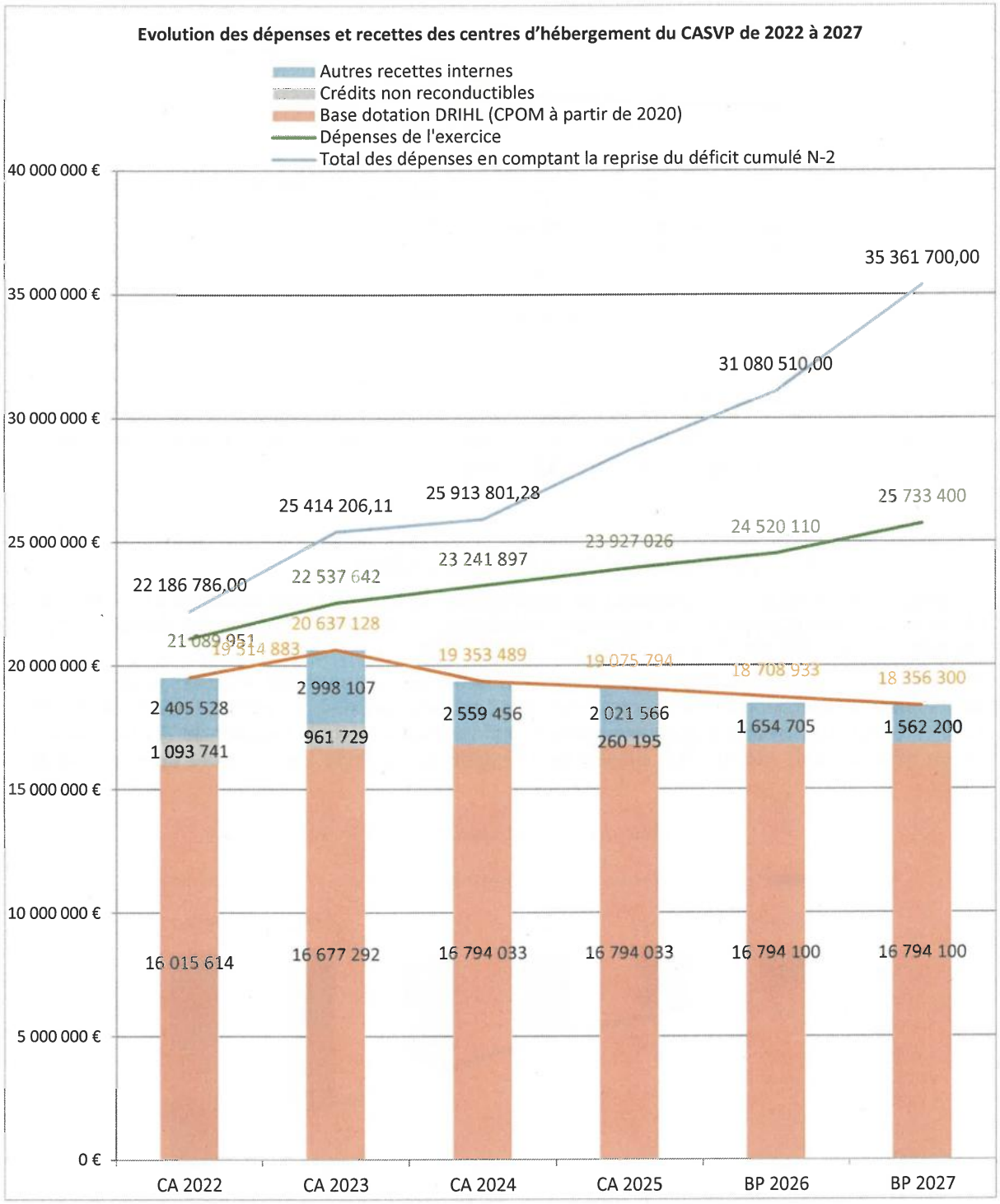
Afin d'assurer l'équilibre budgétaire des centres d'hébergement sur l'exercice 2027, il sera nécessaire de solliciter le concours de l'Etat à hauteur de 17 M€ pour obtenir, en plus d'une reprise de déficit 2025 (9.6 M€), des crédits d'accompagnement aux restructurations à hauteur de 7,3 M€ (contre 5,8 M€ en BP 2026, soit +26 %). Une subvention d'équilibrage à cette hauteur sera donc prévue au BP 2027.



	BP 2027
DEPENSES 2027	25 733 400
RECETTES 2027 sans recette supplémentaire de l'Etat	18 356 300

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Résultat comptable 2027 sans recette supplémentaire de l'Etat	-7 377 100
RESULTAT A REPORTER (déficit N-2)	-9 628 300
Recettes 2027 avec crédits supplémentaires de l'Etat	35 361 700



c. Les évolutions de la section d'investissement

i. Les autorisations de programme (AP)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Le montant des AP, nouvelles ou modifiées pour le BP 2027, s'établit à 2 509 000 €. Il est composé :

- Au titre du plan de travaux : de 1,8 M€ d'AP pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine CHRS, dont une AP générale de travaux (1 M€ ouvert en BP 2026) et trois autres AP pour porter les installations techniques au sein des bâtiments comme les ascenseurs, les chaufferies, la ventilation et la sécurité incendie (800 K€), ainsi que les opérations de restructuration, notamment du site Pauline Roland (1 M€) ;

- Au titre du plan d'équipement mobilier : de 300 K€ pour le matériel et le mobilier des centres d'hébergement ;

- Au titre de l'équipement informatique et téléphonique : de 339 K€, principalement pour l'équipement matériel informatique (204 K€).

Secteur d'activité	Montant total des AP
Travaux	1 870 000
Équipement matériel et mobilier	300 000
Équipement informatique et téléphonique	339 000
TOTAL AP	**2 509 000**

ii. Les crédits de paiement (CP)

Le montant des CP prévus pour 2027 s'établit à 2 786 500 € et répond notamment aux besoins suivants :

- Amélioration du patrimoine et installations techniques des CH Crimée, CH Pauline Roland, CH relais des Carrières qui nécessitent des travaux de renforcement et d'amélioration des conditions d'accueil ;
- Modernisation de la fonction « alimenter » des CHRS (ne concerne plus seulement la création de cuisines individuelles au CHRS Poterne des Peupliers), financée par le budget participatif (CP de 500 K€) ;
- Gestion du suivi social des résidents des CHRS « SE LOGER » (10 K€) ;
- Remplacement d'équipements téléphoniques à la fois pour la téléphonie fixe et mobile.

Secteur d'activité	Montant total des CP
Travaux	2 370 000
Équipement matériel et mobilier	360 000
Équipement informatique et téléphonique	56 500
TOTAL AP	**2 786 500**

iii. Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'établit à 2 167 855 €. Il est composé :

- De 2,039 M€ de contribution de la section d'exploitation au fonds d'amortissement des immobilisations ;
- De 0,078 M€ de versement du fonds de compensation de la TVA ;
- De 0,05 M€ d'opération pour compte de tiers.

iv. Le résultat prévisionnel

La section d'investissement est présentée à l'équilibre.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses sur autorisations de programme	2,78	Dotations aux amortissements	2,04
Subventions d'investissement transférables	0,58	Subventions	0
Annuités de prêts et cautions	0,00	F.C.T.V.A.	0,08
Provisions diverses	0,00	Annuités de prêts et cautions	0
Immobilisations financières	0,00	Provisions diverses	0,05
Dépenses techniques	0,00	Recettes techniques	0
		Reprise excédent des années antérieures	1,19
TOTAL DES DEPENSES DE l'exercice	3,36	**TOTAL DES RECETTES DE l'exercice**	**3,36**

d. Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

i. L'épargne de gestion

Pour rappel, la définition de l'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion du Budget annexe des CHRS		
Compte administratif 2025	**Budget primitif 2026**	**Projection 2027**
- 3 875 504 €	- 4 853 177€	- 3 673 000 €

Le calcul effectué pour calculer l'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Recettes réelles : groupe 1 + groupe 2
- Dépenses réelles : groupe 1 + groupe 2 + groupe 3 - charges exceptionnelles - dotations aux amortissements et provisions

ii. L'épargne brute, l'épargne nette et le taux d'endettement

Pour rappel, les définitions de l'épargne brute et l'épargne nette et du taux d'endettement :

- L'épargne brute : résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement i.e. l'épargne de gestion à laquelle on soustrait la charge des intérêts de la dette.
- L'épargne nette : L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.
- Le taux d'endettement : se calcule en prenant l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement.

Les 3 épargnes ici se confondent car le budget annexe des CHRS ne présentant aucune charge financière (en intérêt et en capital). Le taux d'endettement est donc nul.

VI. Le budget annexe du Service autonomie à domicile

a. Evolution du cadre juridique

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Dans le cadre de la réforme nationale des services autonomie à domicile, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Ville de Paris (direction des solidarités) ont émis en juin dernier un avis favorable au regroupement des deux services du CASVP intervenant au domicile des personnes âgées parisiennes : le service d'aide et d'accompagnement (SAAD) et le service de soins infirmiers (SSIAD). Ils forment désormais un service unique, le service autonomie à domicile mixte « Paris Domicile », dont l'arrêté d'autorisation est en cours.

Prévue à l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022, cette réforme qui incarne « le virage domiciliaire » vise à :

- Offrir une réponse plus complète aux besoins des personnes, avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants, mais aussi de repérage et de lutte contre la maltraitance ;
- Proposer une simplification des démarches au quotidien pour le bénéficiaire avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes ;
- Assurer une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

b. Evolution des modalités de présentation du budget

Sur le plan financier, cette réforme induit la mise en place d'un budget annexe unique, dès 2027, qui regroupera les deux activités aide et soins sous le format de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

L'activité soins était déjà l'objet du budget annexe 05, voté au format M22 EPRD depuis 2026. Le périmètre de ce dernier est étendu par transfert des crédits relevant de l'activité aide depuis le budget principal du CASVP (transposition de nomenclature M57 à M22 EPRD).

Le vote d'un EPRD entraîne trois conséquences majeures :

- En premier lieu, le budget est ouvert au montant réel des recettes et des dépenses, celles-ci pouvant être en déséquilibre ;
- En deuxième lieu, le résultat de fonctionnement est intégré au calcul de la Capacité d'Autofinancement (CAF), qui constitue la principale ressource interne pour financer les investissements : un déficit de fonctionnement vient donc mécaniquement amputer la CAF et, par conséquent, la capacité de financement de la section d'investissement ;
- En troisième lieu, le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) est désormais l'indicateur clé de la santé financière globale de l'établissement ; son niveau prévisionnel pour l'exercice 2027 est le résultat combiné des deux sections tarifaires aide et soins.

c. L'activité prévisionnelle 2027

1. Le SAD-Aide

Le SAD du CASVP observe ces dernières années une baisse progressive du nombre d'heures réalisées, passant ainsi de plus de 250 000 heures en 2024 à environ 220 000 heures prévisionnelles pour 2026. Cette tendance est également constatée dans d'autres SAD aide habilités à l'aide sociale.

Les causes de cette baisse sont multifactorielles et s'expliquent en partie par le circuit d'admission indirecte, les turnovers de personnels, les difficultés de recrutement, et l'environnement concurrentiel de cette activité.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Evolution de l'activité du SAD-Aide	2024	2025	2026
Activité réalisée en heures	252 970	225 573	*Prév. 220 000*

2.Le SAD-Soins

Le SAD soins est autorisé pour 600 places ; il est ouvert tous les jours de l'année de 8h à 20h en semaine et de 8h à 19h le week-end.

La généralisation des primes Ségur (complément de traitement indiciaire) à l'ensemble de la filière et aux personnels du SSIAD après la crise Covid et les revalorisations salariales ont permis de reconstituer progressivement les équipes entrainant une hausse progressive du taux d'activité, qui s'est confirmée depuis 2023.

Evolution de l'activité du SSIAD	2024	2025	2026
Activité cible en jour	219 000	219 000	219 000
Activité réalisée en jour	212 898	216 867	*203 670*
Activité réalisée en %	**97,2**	**99,0**	**93,0**

Néanmoins, depuis début 2026, suite à un changement d'outil informatique ayant impacté les admissions fin 2025, résolu depuis mais ayant entrainé un ralentissement en début d'année, puis aux différents épisodes caniculaires ayant généré de nombreuses hospitalisations, le SSIAD enregistre une baisse conjoncturelle de l'activité. Une reprise est attendue pour 2027, avec un taux cible retrouvé de 95%.

d. Les évolutions du compte de résultat prévisionnel (fonctionnement)

i. Les produits d'exploitation (recettes de fonctionnement)

PRODUITS	CA 2025 *	Budget 2026 * + EPRD modificatif B05	EPRD 2027	Variation 2026-2027
Groupe I - Produits de la tarification	14 795184,68	15 545 579	15 486 746	-0,4%
Dont aide	*5 017684,33*	*5 594 640*	*5 479 140*	-2,1%
Dont soins	*9777 500,35*	*9 931 939*	*10 007 606*	+0,8%
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	1 285 671,72	784 520	751 520	-4,2%
Groupe III - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	21 953,14	19 316	-	
TOTAL DES PRODUITS	**16 102 809,54**	**16 330 415**	**16 238 266**	**-0,6%**

** Le réalisé 2025 et le BP 2026 contiennent les crédits reconstitués de l'activité aide par transposition des comptes du budget principal soumis à la nomenclature M57 vers le budget annexe 05 en M22*

Les produits sont estimés à 16,24 M€ pour l'exercice 2027 :

- Les recettes issues de l'activité aide sont projetées à 6,23 M€ (5,48 M€ + 0,75 k€), soit une diminution de 148,5 k€ (-2,3%) reflétant le recul prévisionnel de l'activité.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

- Les produits de l'activité soins, intégralement financée par l'Assurance maladie, sont portés à 10,01 M€ (+0,8 %), sous l'effet de l'augmentation projetée de la dotation globale de soins liée d'une part à la dynamique de l'activité et à la convergence tarifaire jusqu'à présent favorable au CASVP.

 Pour mémoire depuis 2023, l'activité soins fait l'objet d'une réforme de la tarification, le forfait global de soins comprend une composante « socle » correspondant aux frais de structure et de déplacements et une composante « intervention » relative aux actes réellement effectués au domicile, tenant compte du niveau d'intervention requis (niveau de perte d'autonomie, qualification des intervenants infirmiers ou aides-soignants, interventions les week-ends ou jours fériés).

 La part de financement à l'acte est très dépendante du nombre d'usagers et des besoins de prise en charge réels et ne permet pas une prévision fine de la dotation soins attribuée par l'ARS, qui plus est, n'est pas encore connue pour l'exercice 2026. Les nouvelles modalités tarifaires seront pleinement applicables en 2027. Durant la période de convergence tarifaire entre 2023 et 2027, le nouveau forfait global de soins s'applique pour un cinquième supplémentaire chaque année. Ce « pas de convergence » est jusqu'à présent favorable au CASVP.

ii. Les charges (dépenses de fonctionnement)

CHARGES	CA 2025 *	Budget 2026 * + EPRD modificatif B05	EPRD 2027	Variation 2026-2027
Groupe I - Charges d'exploitation courante	418 842,16	707 703	1 050 417	+48,4%
Groupe II - Charges de personnel	19 328 001,85	22 096 596	21 772 143	-1,5%
Dont aide	*11 230 942,30*	*12 889 430*	*12 270 000*	-4,8%
Dont soins	*8 097 059,55*	*9 207 166*	*9 502 143*	+3,2%
Groupe III - Charges de structure	196 842,50	468 549	472 712	+0,9%
TOTAL DES CHARGES	**19 943 686,51**	**23 272 848**	**23 295 272**	**+0,1%**

** Le réalisé 2025 et le BP 2026 contiennent les crédits reconstitués de l'activité aide par transposition des comptes du budget principal soumis à la nomenclature M57 vers le budget annexe 05 en M22*

Les charges d'exploitation sont estimées à 23,3 M€ pour l'exercice 2027 soit un quasi maintien des crédits ouverts au global. Ce montant traduit les évolutions suivantes :

. **Les charges d'exploitation courante** sont projetées à 1,05 M€. Cette évolution significative est la conséquence de la bascule de l'activité aide en budget annexe qui induit l'affichage de dépenses jusqu'ici masquées et fondues dans le budget principal :

- la quote-part reversée aux services centraux valorisant les ressources mises à disposition de ce service (personnels centraux du SAD, fonctions supports, locaux), fixée à 2,5 % des dépenses, désormais appliquée à l'activité aide, qui n'en supportait pas lorsqu'elle relevait du budget principal ;
- la maintenance annuelle du système d'information du SAD déployé depuis fin 2025, supportée par le budget annexe 05 depuis début 2026 ;
- les frais de télécommunication, dont la part de l'activité aide est estimée selon le nombre d'agents dans l'attente de la refacturation du service informatique.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

. **Les charges de personnel** projetées à 21,77 M€, à effectifs constants, et tenant compte de la réforme en cours, dont 12,27 M€ pour le volet aide (en baisse par rapport au budget prévisionnel 2026 qui avait été évalué largement, et donc réajusté au périmètre et aux besoins 2027 du B05) et 9,5 M€ pour le volet soins.
Ces estimations intègrent les revalorisations salariales induites par l'évolution de +1,5% de l'indice GVT, la hausse de 3 points des cotisations CNRACL, le protocole parité femmes-hommes de revalorisation des métiers des filières sociale et médico-sociale, la revalorisation du SMIC et son impact sur les rémunérations, la protection sociale complémentaire et la mise en œuvre d'une prévoyance obligatoire avec participation de l'employeur, ainsi que les allocations chômage, les œuvres sociales et les frais de formations transversales que le budget principal refacture au budget annexe.

. **Les charges de structure** sont évaluées à 473 k€. Elles sont constituées pour l'essentiel des dotations aux amortissements, liées au déploiement du système d'information du SAD (immobilisations en service et en cours).

iii. Le résultat d'exploitation prévisionnel

SAD MIXTE	CA 2025 *	Budget 2026 * + EPRD modificatif B05	EPRD 2027	Variation
Total des produits	16 102 810	16 330 415	16 238 266	-0,6%
Total des charges	19 943 687	23 272 848	23 295 272	+0,1%
Résultat de l'exercice	**- 3 840 877**	**- 6 942 433**	**- 7 057 007**	**+1,7%**
dont activité soins	*1 305 546*	*- 201 888*	*- 285 566*	*+41%*
dont activité aide	*- 5 146 423*	*- 6 740 545*	*- 6 771 441*	*+0,5%*

** Le réalisé 2025 et le BP 2026 contiennent les crédits reconstitués de l'activité aide par transposition des comptes du budget principal soumis à la nomenclature M57 vers le budget annexe 05 en M22*

L'EPRD 2027 du SAD mixte présente un déficit prévisionnel de 7,06 M€, pour 16,24 M€ de produits et 23,30 M€ de charges. À périmètre reconstitué, le déficit recouvre deux situations très contrastées :

- l'activité soins, historiquement excédentaire (1,31 M€ en 2025), présente un déficit limité de 286 k€, lié pour l'essentiel à la montée en charge des amortissements du système d'information du SAD ;

- l'activité aide est structurellement déficitaire (- 6,77 M€), son coût de revient étant largement supérieur à ses produits. Ce déficit était jusqu'à présent supporté par le budget principal, la recette d'équilibre de la Ville au budget principal du CASVP participant indirectement au fonctionnement du service.

 Le coût de revient de l'heure d'aide dépassait 51 € en 2025. Il n'est couvert qu'à hauteur de 50 % environ par les tarifications légales et la dotation complémentaire. La masse salariale représente 94 % des charges de l'activité.

Le creusement apparent du déséquilibre de l'activité aide par rapport au CA 2025 est lié à l'apparition de coûts « masqués » ou « induits », non supportés jusqu'alors par cette dernière : quote-part reversée aux services centraux, dépenses SI et télécommunications, frais de formation et allocations chômage. À l'échelle du CASVP, cette part est donc neutre : elle traduit une meilleure connaissance du coût complet du service, et non une dépense nouvelle.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

e. Le tableau de financement prévisionnel (investissement)

i. Les dépenses d'investissement

Les investissements sont pilotés en autorisations de programme (AP), qui fixent le coût total d'un projet sur plusieurs années, et en crédits de paiement (CP), qui correspondent à la part payée chaque année. En 2027, le programme du budget annexe évolue avec la création du SAD mixte : il intègre pour la première fois les investissements liés à l'activité aide.

OPÉRATION	AP cumulées 2024-2027	dont AP nouvelles 2027	CP 2025 réalisés	CP 2026 budgétés (EPRD + EPRD m)	CP 2027 budgétés
Évolution du système d'information vers le SI SAD (24EM17)	3 179 000	479 000	776 638	845 000	184 000
Plan d'équipement informatique (24EM09)	185 100	144 000	6 060	24 000	24 000
Plan d'équipement téléphonique (24EM10)	246 100	135 000		22 500	22 500
Équipement des services (24EM11)	51 000	10 000	2 178	21 000	10 000
Relogement des équipes du SAD aide (à créer)	500 000	500 000			500 000
TOTAL	4 161 200	1 268 000	**784 876**	**912 500**	**740 500**

Le système d'information du SAD (chapitre 20) concentre l'essentiel du programme. Ouvert en 2024 avec 0,5 M€ d'AP, il a été porté à 2,7 M€ en 2025, et 479 k€ d'AP nouvelles sont proposées en 2027. En 2025, 777 k€ ont été réalisés sur 1,25 M€ de CP ouverts (62 %) et les CP 2026 ont été portés, après EPRD modificatif, à 845 k€.

Les plans d'équipement (chapitre 21) assurent le renouvellement courant du matériel informatique et téléphonique, notamment des smartphones des intervenants. Les AP nouvelles 2027 (144 k€ et 135 k€) couvrent six annuités de 24 k€ et 22,5 k€. L'enveloppe d'équipement des services (10 k€ par an) est à réévaluer pour couvrir les besoins de l'activité aide et sera fonction des arbitrages du plan d'investissement dans la mandature attendus à la fin de l'automne.

Le relogement des équipes du SAD aide est la seule opération nouvelle. Cette enveloppe est destinée à accompagner la réforme SAD, notamment la recherche et l'aménagement de locaux communs pour les activités d'aide et de soins, permettant ainsi d'améliorer l'accueil du public et de favoriser la coordination des services.

Le déficit prévisionnel des charges d'exploitation génère automatiquement une insuffisance d'autofinancement de 6,62 M€ qui vient peser sur la section d'investissement.

EMPLOIS	CA 2025 *	EPRD + EPRDm 2026 (SSIAD) *	EPRD 2027
Insuffisance d'autofinancement (le fonctionnement consomme des ressources)	-	-	6 615 546
20 - Immobilisations incorporelles	776 638	845 000	184 000
21 - Immobilisations corporelles	8 238	67 500	56 500
23 - Immobilisations en cours	-	-	500 000
TOTAL DES EMPLOIS	**784 876**	**912 500**	**7 356 046**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

** Le CA 2025 et le budget 2026 ne contiennent que les crédits reconstitués de l'activité soins, les dépenses d'investissement de l'activité aide restant à la marge et non individualisées dans le budget principal*

ii. Les recettes d'investissement

Jusqu'en 2026, les investissements du budget annexe, et notamment le système d'information du SAD, ont été financés par des subventions du budget principal (1,21 M€ en 2025, 0,43 M€ en 2026). Aucune subvention n'est inscrite en 2027 : les ressources se limitent à 27 k€ (dotations aux amortissements).

RESSOURCES	CA 2025	EPRD + EPRDm 2026 (SSIAD) *	EPRD 2027
Capacité d'autofinancement (ressources dégagées par le fonctionnement)	1 387 338	152 056	-
10 - Dotations et fonds divers	-	1 100	27 236
13 - Subventions d'investissement du budget principal	1 213 394	427 570	-
TOTAL DES RESSOURCES	**2 600 732**	**580 726**	**27 236**

iii. Synthèse du tableau de financement prévisionnel

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	CA 2025 *	EPRD + EPRDm 2026 (SSIAD) *	EPRD 2027
Insuffisance d'autofinancement (le fonctionnement consomme des ressources)	-	-	6 615 546
Dépenses d'investissement	784 876	912 500	740 500
Total des emplois	**784 876**	**912 500**	**7 356 046**
Apport au fonds de roulement (ressources > emplois)	**1 815 857**	**0**	**-**
Capacité d'autofinancement (ressources dégagées par le fonctionnement)	1 387 338	152 056	-
Recettes d'investissement	1 213 394	428 670	27 236
Total des ressources	**2 600 732**	**580 726**	**27 236**
Prélèvement sur le fonds de roulement (emplois > ressources)	**-**	**331 774**	**7 328 810**
Fonds de roulement en fin d'exercice	**6 178 890**	**5 847 116**	**- 1 481 694**

En 2025 et 2026, le budget principal subventionne les investissements du budget annexe et le fonctionnement du SSIAD dégage des ressources (CAF positive) : le fonds de roulement est à 5,85 M€.

En 2027, la situation s'inverse. Le fonctionnement des deux activités réunies ne dégage plus de ressources, il en consomme (6,62M€). Le déficit d'exploitation et les investissements sont donc financés par un prélèvement de 7,33 M€ sur le fonds de roulement.

Les excédents constitués par le SSIAD permettent d'en absorber une large part en 2027. La part complémentaire nécessaire est couverte par la trésorerie consolidée du CASVP.

VII. Le budget annexe des résidences autonomie

a. Le cadre budgétaire et le périmètre

Jusqu'en 2025, le budget annexe des résidences autonomie était présenté en budget prévisionnel classique. Depuis le 1er janvier 2026, conformément au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec la Ville de Paris, il est voté au format EPRD. Ce qui emporte les trois conséquences suivantes : ouverture possible en déséquilibre sous réserve d'une trajectoire de retour à l'équilibre,

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

intégration du résultat dans la capacité d'autofinancement, et lecture de la santé financière par le fonds de roulement net global.

Le CASVP gère 22 résidences autonomie représentant 1 450 logements en 2026, ainsi qu'une résidence relais (Les Cantates, 15 places d'hébergement temporaire). Vingt établissements sont situés dans Paris ; trois se trouvent en banlieue (Cachan, Aulnay-sous-Bois, Saint-Vrain).

b. L'activité prévisionnelle 2027

Le parc poursuit en 2027 la profonde mutation engagée en 2025 :

- la résidence Les Épinettes (63 logements, Paris 17e), a rouvert le 1er juillet 2026 après une restructuration lourde. La montée en charge se poursuit pour aboutir à une pleine exploitation au premier trimestre 2027 ;
- l'achèvement des travaux de la résidence Piat (82 logements, Paris 20e), issue de la transformation d'une ancienne résidence appartements, est prévu pour la fin 2026. Cet établissement connaîtra un rythme d'admission progressif pour une pleine capacité visée à la fin du premier semestre 2027 ;
- la résidence Préfet Chaleil (Aulnay-sous-Bois), dont les admissions sont arrêtées depuis le printemps 2025, fermera en janvier 2027 après le relogement des derniers résidents. Ses résidents et ses agents étant redirigés vers les autres établissements pour personnes âgées du CASVP, notamment les résidences autonomie Les Épinettes et Piat ;
- les livraisons des résidences Beaunier (53 places, Paris 14e) après restructuration, et Jardin des Plantes (95 places, Paris 5e) par transformation d'un ancien EHPAD, sont attendues fin 2027, pour des ouvertures au public prévues au premier trimestre 2028. L'EPRD 2027 n'inscrit aucune recette ni dépense de fonctionnement pour ces deux résidences.

Le taux d'occupation moyen s'établissait à 78,8 % en 2025. Il est de 81,6 % à Paris et de 65,7 % dans les trois résidences de banlieue. Les situations sont très contrastées : plus de 90 % dans certaines résidences (Ave Maria, Petit Rémouleur, Mouffetard, Les Tourelles), et des taux d'occupation plus faibles dans les résidences nécessitant la rénovation de plusieurs logements (Saint-Eloi, Bon accueil) ou les résidences de banlieue (Aqueduc, Préfet Chaleil dont les admissions ont été arrêtées en vue de la fermeture prochaine).

La réattribution des logements libérés est ralentie par la durée des procédures de successions, de transfert d'établissements lorsque les résidents sont sous mesure de protection, les diagnostics amiante et traitements contre les nuisibles préalables aux travaux. Les opérations « coup de poing » se poursuivent afin de favoriser la réattribution des logements, de même que les livraisons des nouvelles résidences autonomie permettent d'espérer une amélioration du taux d'occupation pour 2027.

Taux d'occupation en résidences autonomie	2025	Situation août 2026	2027 (prév.)
Nombre de logements	1 305	1 368	1 385
Taux d'occupation moyen	78,8 %	76 %	90 %

2025 : hors Épinettes, hors Piat, hors Beaunier, hors Jardin des Plantes et hors résidence relais Les Cantates
2026 : avec Epinettes et toujours hors Piat, hors Beaunier, hors Jardin des Plantes et hors résidence relais Les Cantates
2027 : avec Piat en plus et hors Préfet Chaleil (fermeture), hors Beaunier, hors Jardin des Plantes et hors résidence relais Les Cantates

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

c. Les évolutions du compte de résultat prévisionnel (fonctionnement)

i. Les produits d'exploitation (recettes de fonctionnement)

PRODUITS	CA 2025	EPRD 2026	EPRD 2027	Variation
Groupe I - Produits de la tarification	11 577 971	14 425 956	15 466 982	+7,2 %
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	3 393 884	3 687 516	3 711 031	+0,6 %
Groupe III - Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	534 899	1 902 033	1 579 210	-17,0 %
TOTAL DES PRODUITS	***15 506 754***	***20 015 505***	***20 757 224***	**+3,7 %**

Les produits d'exploitation sont estimés à 20,76 M€ pour l'exercice 2027, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'EPRD 2026, ce qui recouvre des évolutions contrastées selon les groupes :

- **les produits de la tarification (groupe I)** progressent de 1,04 M€ (+7,2 %) pour atteindre 15,47 M€, sous l'effet du fonctionnement en année pleine de la résidence Les Epinettes, de l'ouverture et de la montée en charge de la résidence Piat, et d'une hausse prévisionnelle de l'occupation consécutive aux réattributions de logements rénovés sur la résidence Bon accueil notamment.
 Les nouvelles résidences ouvrent à l'équilibre financier, les prix de journée des autres résidences sont revalorisés de 2 % sur la base de l'inflation prévisionnelle projetée par la Banque de France pour 2027[5]. Les recettes attendues se répartissent entre l'aide sociale départementale prise en charge par la Ville de Paris, par l'Etat pour les personnes sans domicile fixe ou un autre département de prise en charge, la participation directe des résidents et les allocations logement versées par la CAF.

- **Les autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)** sont stables à 3,71 M€ (+0,7 %). Ils comprennent le forfait autonomie (0,99 M€), le FCTVA (0,14 M€) et les frais refacturés au budget principal au titre des clubs Seniors et restaurants Émeraude implantés dans les résidences (2,57 M€), reconduits au niveau de 2026. Les dépenses de ces espaces, qui partagent les fluides, l'entretien et la maintenance des résidences, ne sont pas individualisées dans les comptes : une évaluation affinée de leur coût complet sera conduite en lien avec le budget principal, afin de fiabiliser la clé de refacturation et d'intégrer les futures évolutions de périmètre ;

- **Les produits exceptionnels, financiers ou non encaissables (groupe III)** s'établissent à 1,58 M€ (-17,0 %). Ils comprennent principalement la dotation complémentaire de la Ville de Paris, autorité de tarification, qui soutient chaque année le fonctionnement des résidences autonomie dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs. Ce concours de 1,2 M€ permet au CASVP de maintenir des prix de journée accessibles à un public aux ressources majoritairement modestes et contribue aussi à accompagner la stratégie de rénovation du parc, qui pèse sur l'équilibre du budget annexe pendant les phases de travaux et de montée en charge. Le groupe intègre également la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat et les annulations de mandats sur exercices antérieurs (380 k€).

[5] https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2026

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

ii. Les charges (dépenses de fonctionnement)

CHARGES	CA 2025	EPRD 2026	EPRD 2027	Variation
Groupe I - Charges d'exploitation courante	4 464 588	5 782 114	5 828 984	+0,8 %
Groupe II - Charges de personnel	7 071 298	8 709 410	8 791 560	+0,9 %
Groupe III - Charges de structure	6 608 336	9 315 752	9 665 816	+3,8 %
TOTAL DES CHARGES	***18 144 223***	***23 807 276***	***24 286 361***	**+2,0 %**

Les charges d'exploitation sont estimées à 24,29 M€ pour l'exercice 2027, soit une hausse de 2,0 % (+0,48 M€) par rapport à l'EPRD 2026. Cette progression maitrisée tient à l'effet en année pleine de l'exploitation de la résidence Les Epinettes, de la montée en charge progressive de la résidence Piat dès début 2027et de la fermeture de Préfet Chaleil.

. **Les charges d'exploitation courante** sont quasi stables à 5,83 M€ (+0,8 %) :

- les achats (énergie, fluides, fournitures) diminuent légèrement à 4,29 M€ (-2,1 %), en comparaison des crédits 2026 ouverts (qui ne s'exécuteront pas en totalité) ;
- les prestations de nettoyage progressent de 26 % (103 k€), sous l'effet de la remise en place d'un marché de nettoyage des vitres ;
- les autres charges (1,10 M€, +3,9 %) intègrent la quote-part des services centraux, fixée à 2,5 % des dépenses, et les actions de lutte contre les nuisibles.

. **Les charges de personnel** sont projetées à 8,79 M€ (+0,9 %).
A l'intérieur de ce groupe, la masse salariale, relativement stable au regard des ouvertures et fermetures de résidences, intègre les effets prix (GVT de 1,5 %, hausse de 3 points des cotisations CNRACL, protocole parité femmes-hommes, protection sociale complémentaire et mise en place d'une aide employeur pour la prévoyance obligatoire) ainsi que les dépenses de personnel du forfait autonomie, les frais de formation et les allocations chômage, ensemble refacturé par le budget principal.
Les frais de diagnostics amiante sont désormais imputés en groupe III (compte 617), conformément à l'orientation du comptable public.

. **Les charges de structure** sont évaluées à 9,67 M€ (+3,8 %) :

- les dotations aux amortissements atteignent 5,59 M€ (+3,5 %), consécutivement à la mise en service des résidences restructurées et aux opérations coup de poing ; elles représentent 58 % du groupe ;
- l'entretien et les réparations s'élèvent à 2,31 M€ (+2,3 %), y compris la maintenance curative désormais budgétée et engagée par les maisons des solidarités (budget non valorisé en 2025 et 2026) ;
- les loyers progressent de 20 % (0,91 M€), principalement sous l'effet de l'inscription en année pleine du loyer de la résidence Piat (0,40 M€), partiellement provisionné en 2026 dans l'attente de son ouverture. Les loyers des quatre autres résidences en location (Les Arbustes, Oscar Roty, Quintinie, Vaugelas) évoluent modérément, de +1 à +2 %, selon les prévisions.

iii. Le résultat d'exploitation prévisionnel

RÉSIDENCES AUTONOMIE	CA 2025	EPRD 2026	EPRD 2027	Variation
Total des produits	15 506 754	20 015 505	20 757 224	+3,7 %
Total des charges	18 144 223	23 807 276	24 286 361	+2,0 %
Résultat de l'exercice	**- 2 637 468**	**- 3 791 771**	**- 3 529 136**	-6,9 %
en % des produits	*-17,0 %*	*-18,9 %*	-17,0 %	

L'EPRD 2027 des résidences autonomie présente un déficit prévisionnel de 3,53 M€, pour 20,76 M€ de produits et 24,29 M€ de charges, soit 17 % des produits.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

Ce déséquilibre est de nature structurelle. Il résulte de trois facteurs :

- des prix de journée inférieurs au coût de revient réel des résidences, fixés pour la plupart selon une règle de péréquation ;
- une évolution des charges supérieure à celle des recettes, alimentée par des facteurs exogènes (revalorisations salariales telles que les mesures Ségur, le protocole égalité Hommes-Femmes, la hausse des cotisations CNRACL, les révisions de prix des marchés) .
- la progression des dotations aux amortissements consécutive au programme de rénovation et de restructuration (5,59 M€ en 2027) des établissements, que la revalorisation uniforme des prix de journée ne répercute pas : hors résidences rouvertes, dont le prix est calculé au coût réel, les travaux réalisés ne donnent pas lieu à un rebasage tarifaire, et la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (0,28 M€) n'en neutralise qu'une faible part.

d. Le tableau de financement prévisionnel (investissement)

i. Les emplois (dépenses d'investissement)

Les investissements sont pilotés en autorisations de programme (AP), qui fixent le coût total d'un projet sur plusieurs années, et en crédits de paiement (CP), qui correspondent à la part payée chaque année. En 2027, les dépenses d'investissement inscrites à l'EPRD 2027 s'élèvent à 17,20 M€, en hausse de 4,6 M€ par rapport aux prévisions actualisées 2026.

Les opérations de projet concentrent 12,0 M€ de CP en 2027, soit 70 % du programme :

- La résidence Les Épinettes, rouverte en juillet 2026, mobilise 2,5 M€ au titre du solde des travaux ;
- La restructuration de Beaunier entre dans sa dernière année de travaux (4,5 M€, AP complémentaire de 0,3 M€), pour une livraison fin 2027 ;
- Les travaux de rénovation thermique des résidences Madeleine Béjart (3,5 M€, AP complémentaire de 1,3 M€) et de Mouffetard (1,5 M€) devraient entrer en phase d'études fin 2026 puis travaux mi-2027.

Les opérations de plan (3,5 M€ d'AP nouvelles, 3,7 M€ de CP,) assurent la remise à niveau continue du patrimoine : amélioration du patrimoine et opérations « coup de poing », installations techniques, diagnostics d'accessibilité et une nouvelle enveloppe dédiée à la lutte contre les nuisibles.

Les équipements et matériels informatiques (1,3 M€ de CP) préparent principalement l'ouverture de Jardin des Plantes début 2028, avec deux AP nouvelles : 1 M€ pour l'équipement de la résidence et 0,48 M€ pour ses équipements informatiques. S'y ajoute le renouvellement courant des équipements des résidences.

La traduction comptable des investissements (dont 100 k€ relevant du chapitre 16 donc hors opérations en AP/CP) projetés se décompose comme suivant :

EMPLOIS	CA 2025	EPRD 2026 (actualisé)	EPRD 2027
16 - Remboursement d'emprunts et cautions	1 192	50 000	100 000
20 - Immobilisations incorporelles	277 334	827 015	380 000
21 - Immobilisations corporelles	446 006	564 129	1 303 750
23 - Immobilisations en cours	13 431 452	11 133 985	15 415 000
TOTAL DES EMPLOIS	**14 155 984**	**12 575 130**	**17 198 750**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

ii. Les ressources (recettes d'investissement)

RESSOURCES	CA 2025	EPRD 2026 (actualisé)	EPRD 2027
Capacité d'autofinancement (ressources dégagées par le fonctionnement)	2 890 238	1 055 849	1 786 639
10 - Dotations et fonds divers (FCTVA)	-	1 028 107	1 100 859
13 - Subventions d'investissement	9 921 183	8 723 357	6 859 471
16 - Emprunts et cautionnements	8 142	740 000	1 060 000
Autres (annulations de mandats, cessions)	745 172	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	**11 881 495**	11 547 313	10 806 969

Les ressources d'investissement qui s'établissent à 10,81 M€ en 2027 (11,55 M€ en 2026), comprennent :

- la capacité d'autofinancement qui s'établit à 1,79 M€ : les dotations aux amortissements (5,59 M€) sont absorbées aux deux tiers par le déficit d'exploitation prévisionnel (3,53 M€) et la quote-part des subventions virée au résultat (0,28 M€) ;
- des subventions d'investissement qui atteignent 6,86 M€ : 3,80 M€ pour les Épinettes (soldes de 3,12 M€ du Fonds vert et de la Ville de Paris, 0,68 M€), 2,57 M€ pour Beaunier (Fonds vert 1,70 M€, Ville de Paris 0,60 M€, CNAV 0,27 M€) et 0,49 M€ pour les améliorations thermiques de Madeleine Béjart et Mouffetard (Ville de Paris, CNAV et Fonds vert) ;
- les emprunts (0,96 M€) correspondant à des prêts à taux zéro de la CNAV (Beaunier 0,48 M€, Épinettes 0,30 M€, Madeleine Béjart et Mouffetard 0,09 M€ chacune), auxquels s'ajoutent 0,1 M€ de dépôts de garantie des résidents ;
- le FCTVA est estimé à 1,10 M€.

Pour mémoire en 2026, les ressources (11,55 M€) projetées à fin d'exercice reposent principalement sur les subventions des Épinettes (Fonds vert 5,80 M€, CNAV 0,45 M€) et sur les acomptes des financements de Beaunier (2,47 M€ de subventions de la Ville de Paris, du Fonds vert et de la CNAV, et 0,24 M€ de prêt CNAV).

iii. Synthèse du tableau de financement prévisionnel

TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	CA 2025	EPRD 2026 (actualisé)	EPRD 2027
Insuffisance d'autofinancement (le fonctionnement consomme des ressources)	-	-	-
Dépenses d'investissement	14 155 984	12 575 129	17 198 750
Total des emplois	**14 155 984**	**12 575 129**	**17 198 750**
Apport au fonds de roulement (ressources > emplois)	-	-	-
Capacité d'autofinancement (ressources dégagées par le fonctionnement)	2 890 238	1 055 849	1 786 639
Recettes d'investissement	10 674 496	10 491 464	9 020 330
Total des ressources	**11 881 495**	**11 547 313**	**10 806 969**
Prélèvement sur le fonds de roulement (emplois > ressources)	**591 250**	**1 027 816**	**6 391 781**
Fonds de roulement en fin d'exercice	**5 191 378**	**4 163 562**	**- 2 228 219**

En 2026, les subventions perçues pour les grandes restructurations couvrent encore l'essentiel des dépenses : le prélèvement sur le fonds de roulement est limité à 1,03 M€ et le FRNG reste positif à 4,16 M€.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_03D-DE

En 2027, la situation s'inverse. Malgré l'encaissement des subventions, les ressources (10,81 M€) ne couvrent que 63 % des dépenses d'investissement (17,20 M€). Le prélèvement de 6,39 M€ porte le fonds de roulement net global à -2,23 M€ en fin d'exercice.

*

* *

Tels sont les éléments sur les orientations budgétaires à porter à la connaissance du conseil d'administration dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2027.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata Koné